

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6

SEANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-trois février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Séjour ski à FRABOSA – Du samedi 21 février au dimanche 1^{er} mars 2026.

L'intérêt d'un séjour au ski pour les jeunes de la commune présente de nombreux avantages à la fois éducatifs, sociaux et territoriaux.

Tout d'abord, il s'agit d'une **opportunité d'ouverture et de découverte** : beaucoup de jeunes n'ont pas accès aux sports de montagne, et ce type de séjour leur permet de découvrir un nouvel environnement, d'apprendre à pratiquer le ski et de développer leur autonomie.

Sur le plan **éducatif et citoyen**, le séjour favorise la vie en collectivité, le respect des règles, la solidarité et la responsabilité. Les jeunes apprennent à vivre ensemble, à s'entraider et à participer à la vie du groupe, ce qui contribue à leur éducation à la citoyenneté.

C'est également un moyen de **renforcer la cohésion sociale** au sein de la commune. En réunissant des jeunes de différents quartiers et milieux sociaux, l'action crée du lien et lutte contre l'isolement. Elle valorise aussi l'image d'une commune investie dans la jeunesse et le bien-être de ses habitants.

Enfin, un tel projet s'inscrit dans une **politique locale de jeunesse et d'éducation populaire** : il permet de promouvoir l'accès de tous aux loisirs, à la culture sportive et à la nature, tout en soutenant les valeurs de partage, d'égalité et de respect de l'environnement.

Le séjour comprend :

- Hébergement et nourriture (4 repas par jour)
- Transport
- Forfait de ski 5 jours + Matériel de ski
- Un budget pédagogique à disposition du directeur
- La présence du référent pédagogique à 2 réunions
- Frais administratifs d'organisation et Assurances et assistance des participants

Le logement :

L'hôtel le Skilift se situe à Frabosa Soprana, à 200m des premières remontées mécaniques du Domaine Mondole ski. Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaire complet. L'établissement possède un salon commun, un restaurant, une salle d'activité et une connexion WI-FI.

Restauration :

Les repas sont pris aux restaurants de l'Hôtel sous forme de buffet. La qualité des plats respecte la bonne réputation de la cuisine italienne. Pique-Nique possible pour les sorties à la journée.

Le transport :

Le transport se déroulera en car grand tourisme (vidéo et toilettes). Le trajet se réalisera de nuit. Deux chauffeurs professionnels se relayeront tout au long du trajet.

Assurance :

Itinéraire Vacances et Voyages dispose d'une assurance professionnelle auprès de la MAIF qui garantit l'ensemble de ces activités.

Les participants disposeront d'une assurance qui couvre l'ensemble des risques, à savoir :

- Responsabilité civil – Défense
- Indemnisation des dommages corporels
- Dommage aux biens
- Assistance – Rapatriement

Le ski :

La station est la fusion de 3 stations de ski (Fabrosa Sopran – Prato Nevoso – Artesina)

Les skieurs ont à leur disposition 105.3 km de pistes et 25 remontées. La station de sports d'hiver se situe entre 807 et 2085 m d'altitude.

Animation :

En marge des activités proposées sur notre planning, des activités extra-ski seront proposées (Ski nocturne, Raquette, Musée de la montagne)

L'équipe :

L'ensemble des activités et animations sera encadré et conduit par une équipe travaillant à l'année au CAJ : Un directeur Vincent FARINE, joignable au 06.40.90.97.54, un directeur adjoint Benoit SIX (BAFD stagiaire) et 5 animateurs (trices) diplômé(e)s BAFA.

L'organisation :

Le prix demandé aux familles vimynois et farbusiennes est de 500,00 euros pour un enfant et 470,00 euros à partir du 2^{ème} enfant (tarif fratrie) Le prix demandé aux familles extérieures est de 975,00 euros par enfant.

BUDGET PREVISIONNEL

Effectif : 40 participants, 1 directeur et un directeur adjoint (agents communaux) et 5 animateurs

Pour à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**

Christian PRIMONT